

Rwanda : nouveau report du procès de l'opposante Victoire Ingabire

@rib News, 20/06/2011 – Source AFPL l'ouverture du procès de l'opposante rwandaise Victoire Ingabire, poursuivie notamment pour complicité de terrorisme, a été reportée au 5 septembre à la demande de l'accusée, a-t-on appris de sources judiciaires. Il s'agit du deuxième report de ce procès dont le démarrage était initialement prévu pour le 16 mai. "Le procès est reporté au 5 septembre. Mme Ingabire a demandé un délai supplémentaire pour préparer son dossier avec ses avocats", a indiqué, le porte-parole des cours et tribunaux rwandais, Charles Kaliwabo. L'accusée était accompagnée à l'audience de lundi, devant la Haute Cour à Kigali, par l'un de ses trois avocats, le Rwandais Gatera Gashabana. "Nous avons demandé ce report parce que deux membres de notre équipe ne seront disponibles qu'à cette date", a indiqué Me Gashabana joint au téléphone. "Et puis le dossier est en kinyarwanda alors que ces deux confrères (Britanniques) sont anglophones. Toutes les traductions nécessaires doivent être faites avant le début du procès", a ajouté l'avocat rwandais. Présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), une formation créée en exil et qui n'a jamais reçu l'agrément des autorités rwandaises, Mme Ingabire rejette catégoriquement les charges retenues contre elle. Mme Ingabire, qui avait cherché en vain à se présenter face à Paul Kagame lors de l'élection présidentielle d'août 2010, comparait avec quatre autres accusés, des hommes présentés par le procureur comme des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la rébellion hutu rwandaise basée dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Ces co-accusés plaident coupables et sont prêts à témoigner contre elle. L'opposante, rentrée d'exil aux Pays-Bas début 2010, avait été arrêtée à Kigali en octobre alors qu'elle était déjà sous contrôle judiciaire. Le procureur général du Rwanda, Martin Ngoga, assure disposer de solides éléments de preuve, dont celles de transfert d'argent au profit des FDLR, un groupe "terroriste" selon Kigali, et des témoignages de commandants de cette organisation. Le parti de Mme Ingabire accuse le pouvoir d'avoir fabriqué des preuves contre l'opposante dans le seul but de l'empêcher de participer à la vie politique du pays.